

## LE PARRAINAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

### Objectif du parrainage

Le parrainage a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner dans leur recherche d'emploi par un parrain, bénévole issu du monde de l'entreprise.

### Les publics

Sont concernés par la démarche de parrainage les demandeurs d'emploi, quelque soit leur âge et leur niveau de compétences. Chaque parrainé est obligatoirement suivi par une structure d'accueil en partenariat avec les communes (ANPE, mission locale, PLIE...). Ce double coaching optimise l'accompagnement au bénéfice du demandeur d'emploi.

### Le parrain

Le parrain, dans le cadre du réseau cap- parrainage, est un chef d'entreprise ou un cadre en activité (prioritairement des responsables RH, des cadres dirigeants ou des directeurs d'établissement). A titre individuel et bénévole, le parrain va accompagner un demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi en acceptant de le rencontrer deux fois par mois pendant six mois pour optimiser son retour dans la vie active.

Il a pour rôle de partager avec le parrainé sa connaissance de l'entreprise, des métiers, des pratiques de recrutement de son secteur d'activité, des exigences et des réalités du monde du travail.

Il lui transmet sa connaissance des techniques de recherche d'emploi, lui fait bénéficier de son réseau de relations personnelles et professionnelles et le soutient lors de la période d'essai de son nouveau contrat de travail.

La fonction et la connaissance des métiers du parrain apportent une plus-value au demandeur d'emploi dans sa démarche et dans la validation de son projet professionnel.

### Fonctionnement du parrainage

Le parrainage n'est pas un dispositif nouveau. Il a été lancé en 1994 et il s'inscrit fortement en appui des politiques publiques d'insertion professionnelle et de lutte contre les discriminations.

Différents types de structures peuvent être supports d'un réseau de parrainage : missions locales, PAIO, structures ayant pour mission l'insertion sociale et professionnelle des adultes et des handicapés, entreprises, groupements d'entreprises, organismes proches de l'entreprise (Chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers..), collectivités locales...

Le parrainage trouve sa force dans sa capacité à se constituer en réseaux : réseau relationnel et professionnel que le parrain ouvrira au parrainé pour trouver notamment des employeurs, réseau institutionnel d'appartenance des parrains, mobilisation du réseau associatif, des collectivités locales et des entreprises.

C'est une démarche de coopération entre des acteurs d'univers différents -service public -monde économique - acteurs locaux de l'emploi ayant une préoccupation commune dans un même bassin d'emploi, l'accès à l'emploi.